



Financial Resolutions proposed by the Board to the General Assembly

1. Approve the creation of the Reserve to repay the loan received from the other APEEE. The reimbursement will start at the earliest deadline foreseen by the Loan Agreement, the funds can only be transferred into the Reserve and the funds can not be transferred from the Reserve. The latter doesn't apply in case of urgent short term cash need, but it requires a written decision by the President in agreement with the Treasurer following a proposal by the Accountant.
2. Approve the transfer of € 6,000 from the positive balance of the Périscolaire of the year 2007-2008 to the newly created reserve for the reimbursement of the Loan.

Résolutions financières proposées par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale

1. Approuver la création d'une réserve pour rembourser le prêt reçu des autres APEEE. Le remboursement commencera à l'échéance la plus précoce prévue par le contrat d'ouverture de crédit, les fonds ne peuvent être transférés que dans la réserve et les fonds ne peuvent pas être transférés à partir de la réserve. Ce dernier ne s'applique pas en cas de besoin d'argent liquide à court terme urgent, mais il exige une décision écrite du président en accord avec le Trésorier après une proposition du Comptable.
2. Approuver le transfert de € 6.000 du solde positif du Périscolaire de l'année 2007-2008 à la réserve nouvellement créée pour le remboursement du prêt.